



l'info

LA LETTRE D'INFO
DES TERRITOIRES
D'ATLANTIC'EAU

17



O l'info N°17 • Janvier 2024 • Directeur de la publication : Jean-Michel BRARD • Rédaction : atlantic'eau • Conception : Liner Communication • Réalisation : Second Regard • Tirage : 650 exemplaires • Impression : Imprimerie La Contemporaine • Retrouvez toutes les lettres d'informations sur notre site, rubrique Espace documentaire : www.atlantic-eau.fr

IL EN PARLE



Jean-Michel BRARD
Président d'atlantic'eau

Le 24 novembre dernier, atlantic'eau fêtait ses 60 ans d'existence. En 1963, le syndicat était créé pour répondre à une belle ambition de solidarité : celle de proposer l'eau potable à un tarif unique aux territoires ruraux de Loire-Atlantique, quelle que soit la ressource en eau disponible. Face aux enjeux actuels, que ce soit la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la qualité de la ressource en eau, ou encore le changement climatique, cette solidarité départementale est plus que jamais nécessaire.

L'interconnexion du réseau du nord Loire avec celui du sud Loire est une illustration concrète de ce principe de solidarité. La réussite du forage et du passage de la canalisation sous la Loire entre Couëron et Le Pellerin cet été est une très belle réussite technique. Elle garantit la sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud du département. Le raccordement reste désormais à réaliser : les travaux de pose de canalisation au nord et au sud de la Loire sur près de 16 km ainsi que la construction d'un réservoir au sol à Couëron vont démarrer au premier trimestre 2024. La mise en service de l'interconnexion entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans est prévue au printemps 2025.

« En 2024, la qualité de l'eau reste l'une des priorités d'atlantic'eau »

atlantic'eau poursuit par ailleurs ses investissements dans ses unités de production d'eau potable. À Soulvache, la réhabilitation de l'unité de Bonne Fontaine s'est achevée cet été. Les travaux de sécurisation électrique et la rénovation de la bache d'eau brute (ouvrage de stockage) ont été réalisés pour un montant de plus de 800 000 € HT.

Les travaux ont démarré au printemps 2023 sur l'unité de Paimbu à Massérac avec une pose de la première pierre en juin. Ils se poursuivent sur l'unité de Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre.

Pour ces deux sites, l'objectif est la réhabilitation des filières de traitement afin de délivrer une qualité d'eau optimale. Plus de 6 millions d'euros HT sont investis à Nort-sur-Erdre, avec une mise en service prévue au deuxième trimestre 2024. À Massérac, l'investissement est de près de 4 millions d'euros avec une mise en service programmée en septembre 2024. Les deux projets bénéficient d'une aide de France Relance (respectivement 840 700 € et 500 000 €).

Pour l'année à venir, atlantic'eau devra accélérer sa politique en faveur des économies d'eau, avec la mise en œuvre d'une campagne efficace et incitative. Le comité syndical a décidé de donner un signal important en votant pour 2024 un tarif qui supprime la dégressivité pour les gros consommateurs (voir page 3). La tarification de l'eau peut être un outil pour favoriser les économies d'eau, mais ce n'est pas le seul. D'autres pistes doivent être explorées, avec par exemple la mise à disposition de mousseurs qui peuvent représenter de 30 à 50% d'économies d'eau selon les usages.

Enfin en 2024, la qualité de l'eau reste l'une des priorités d'atlantic'eau : nous poursuivons les analyses menées dans le cadre de la Recherche & Développement, et continuerons à en communiquer les résultats en toute transparence. De même, nous poursuivons nos actions en faveur de la préservation des ressources. À cet égard, la charte « Tous InnEau'acteurs sur le bassin de Saffré » est exemplaire. Signée par 9 partenaires, elle associe l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, agriculteurs et citoyens, pour atteindre un objectif : le non usage en 2040 de produit phytosanitaire de synthèse, agricole ou non agricole. Le dossier de cette lettre d'info vous propose de faire un point d'étape sur cette démarche innovante lancée en mars 2021.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'info et vous adresse à toutes et tous une très belle année 2024, placée sous le signe de la solidarité.

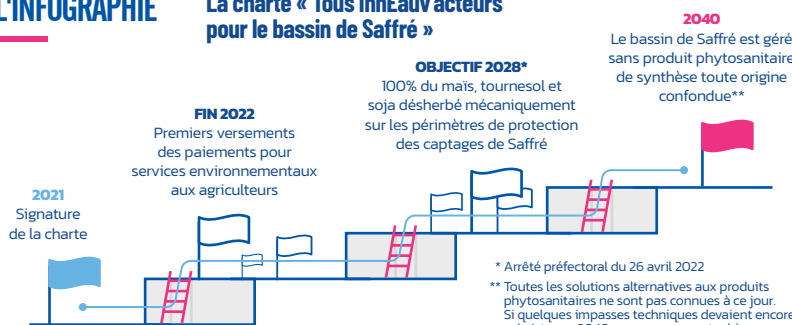
LE CHIFFRE DE L'EAU

17 000 €

Montant moyen perçu en 2023 par chaque ferme engagée dans le dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

L'INFOGRAPHIE

La charte « Tous InnEau'acteurs pour le bassin de Saffré »



Charte « Tous InnEauv'acteurs pour le bassin de Saffré » : quelles avancées, quelles perspectives ?

LA CHARTE, C'EST QUOI ?

La nappe souterraine de Saffré alimente en eau potable 45 000 habitants. Ses captages sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement, en raison d'une problématique de pollution aux produits phytosanitaires. Pour préserver la ressource en eau et répondre aux enjeux de santé publique, les acteurs locaux ont décidé d'agir ensemble, chacun à son niveau, pour atteindre le non usage en 2040 de produit phytosanitaire de synthèse, agricole ou non agricole. La charte a été signée en mars 2021.

UNE DÉMARCHÉ COLLABORATIVE :

- **9 signataires :** les communes et intercommunalités concernées ainsi que les agriculteurs
- **3 financeurs :** atlantic'eau, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire
- **Des appuis techniques :** l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), la Chambre d'agriculture et le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique (GAB 44)
- **Les habitants du bassin sont associés**

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : 415 000 € POUR LE TERRITOIRE EN 2023

Les paiements pour services environnementaux sont expérimentés depuis 2020 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par les agences de l'eau. Il s'agit d'encourager la performance environnementale des exploitations agricoles grâce à des incitations financières. Seul territoire retenu en Loire-Atlantique par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le bassin de Saffré a su se saisir de ce dispositif innovant. Sur les 100 agriculteurs du bassin, 24 sont engagés dans la démarche. Au terme des 5 ans d'engagement, chaque exploitation agricole pourra percevoir jusqu'à 80 000 €, conditionnés à l'adoption de pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau.

DIVERSIFICATION DES CULTURES : UN LEVIER DONT S'EMPARENT LES AGRICULTEURS DU BASSIN

Benoit Gautier, éleveur à la ferme de la Rhumerie à Abbaretz est installé en bio depuis 2016. Il témoigne : « Depuis 2021, j'ai introduit des lentilles sur ma ferme en élevage de vaches. Pour moi, la diversification des cultures répond à la durabilité d'un système agricole sans pesticide, sans chimie, sans engrais de synthèse. La lentille n'est pas la culture la plus simple en zéro pesticide, elle est sensible au salissement. À la ferme de la Rhumerie, elle est semée sur des parcelles qui viennent d'être exploitées en prairie dont les adventives (plantes indésirables pour la culture) ont été éliminées grâce au pâturage des animaux. La présence de prairies, et donc d'élevage, est importante pour réussir à produire des cultures sans pesticide. Je récolte environ 800 kg de lentilles vertes à l'hectare, sur 2,6 hectares. Elles sont vendues sur le marché, dans les épiceries locales mais aussi en restauration collective. »



RENCONTRE AVEC

RÉMY BALLOT
AGRONOME À L'INRAE

Pourquoi INRAE soutient la charte "Tous InnEauv'acteurs" ?

Dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche « Cultiver et Protéger Autrement », INRAE a lancé le projet BeCreative en 2020. L'ambition de ce projet est de co-concevoir des territoires sans pesticide. Dans cet objectif, INRAE accompagne 9 territoires en France, dont le bassin de Saffré.

Dans le cadre de votre étude, vous avez rencontré les différents acteurs du bassin de Saffré. Quels sont les premiers constats ?

La baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation est un frein à la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, agriculture qui n'utilise pas de pesticide. La production de lait bio excède la demande en France : plus du tiers du lait bio produit est aujourd'hui déclassé dans les filières conventionnelles. En 2023, le lait bio est payé moins cher aux producteurs que le lait conventionnel.

Dans ce contexte, quels peuvent être les atouts du bassin de Saffré pour atteindre les objectifs de la charte ?

Il y a des signaux positifs localement. Les achats en vente directe et pour la restauration collective augmentent pour les aliments produits sans pesticide (respectivement 4% et 18%). Favoriser la transformation du lait et la commercialisation de produits laitiers à la ferme est une piste sérieuse. Elle permettrait d'offrir une meilleure rémunération aux éleveurs et de développer une relation de confiance avec les consommateurs.





Sur le marché de Saffré, les habitants peuvent acheter des produits issus d'une agriculture locale et sans usage de produit phytosanitaire.



LE POINT DE VUE

JEAN-LUC GRÉGOIRE
VICE-PRÉSIDENT D'ATLANTIC'EAU
POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA
RESSOURCE EN EAU

La charte "Tous InnEauv'acteurs" s'est donnée des objectifs ambitieux. Sa force est de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités territoriales, agriculteurs, mais aussi citoyens à travers leurs choix de consommation. C'est grâce à l'implication de tous autour d'une stratégie commune et innovante que nous atteindrons le non recours en 2040 aux produits phytosanitaires de synthèse quel que soit l'usage, agricole ou non agricole.

Il(s) financent la charte :



Les signataires de la charte :



UN DÉFI : IMPLIQUER LES CITOYENS

Les agriculteurs sont en première ligne pour la reconquête de la qualité de l'eau. Mais l'implication de tous est indispensable. L'atteinte des objectifs de la charte du bassin de Saffré ne peut réussir qu'avec l'engagement des citoyens. L'eau brute, avant qu'elle ne soit traitée pour la rendre potable à l'usine de Saffré, est régulièrement analysée. Les résultats révèlent la présence de molécules issues des pesticides agricoles, mais pas seulement. Des micropolluants provenant de produits d'entretien ménager ou encore de médicaments sont aussi retrouvés.

Alimentation, produits ménagers... : des actions pour sensibiliser les usagers

En septembre 2024, un atelier participatif avec l'outil « Fresque de l'alimentation » sera proposé aux habitants du bassin. Pour agir, il faut comprendre. Faire évoluer son

alimentation est un levier majeur pour accompagner la transition agricole et soutenir les agriculteurs qui n'utilisent plus de pesticides. À l'issue des échanges, chaque participant disposera de clés pour s'orienter vers une alimentation plus durable : en changeant leur consommation, les citoyens aident les agriculteurs à prendre le virage écologique et améliorent la qualité de l'eau comme celle de l'air.

Il existe d'autres domaines dans lesquels les citoyens peuvent agir. D'après une étude de l'UFC-Que Choisir, « près d'un produit [ménager] décrypté sur deux (44%) regorge de composés dangereux » (données 2020). Pour aider les consommateurs à choisir des produits écologiques, des labels existent, tels que la fleur EU-Ecolabel ou encore Ecocert. Quant aux médicaments non utilisés, il est impératif de les rapporter en pharmacie.



Prix de l'eau : inciter aux économies d'eau sans pénaliser les familles

Le comité syndical du 24 novembre 2023 a voté le tarif de l'eau pour l'année 2024. Pour la majorité des usagers, le tarif de l'eau s'établit à 2,14 € par m³ (redevance agence de l'eau et TVA incluses), soit une augmentation d'environ 9 € par an, sur la base d'une facture de 120 m³ correspondant à la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes. Pour ne pas pénaliser les familles nombreuses, atlantic'eau a par ailleurs augmenté le plafond de la tranche 1 qui bénéficie du tarif au m³ le moins élevé. De 150 m³, ce plafond passe désormais à 200 m³ par an.

Depuis de nombreuses années, les gros consommateurs d'eau bénéficiaient d'un tarif au m³ très inférieur à celui des usagers domestiques. Dans une démarche d'incitation aux économies d'eau, cette dégressivité du tarif est désormais supprimée. Les abonnés consommant plus de 1 000 m³ par an voient donc une augmentation

importante (+ 0,32 € à + 0,35 € par m³) pour rattraper le prix au m³ des faibles consommateurs.

L'augmentation des tarifs porte uniquement sur la consommation d'eau potable. Les tarifs de la prime d'abonnement, quant à eux, n'augmentent pas.

Le tarif doit garantir la pérennité d'un service public potable de qualité. Il couvre les dépenses quotidiennes pour la production, le transport et la distribution de l'eau (structure administrative, énergies et fluides, rémunération des délégataires...). Il intègre également les dépenses d'investissements nécessaires au développement des infrastructures (usines de traitement, réseaux, branchements...).

Pour les prochaines années, atlantic'eau va poursuivre sa réflexion sur la tarification afin de renforcer les incitations aux économies d'eau. La dimension sociale devra aussi être prise en compte pour ne pas pénaliser les revenus plus modestes.

POUR VOS PUBLICATIONS, ATLANTIC'EAU TIENT À VOTRE DISPOSITION UN KIT DE COMMUNICATION SUR LE BÂTI ET LA QUALITÉ DE L'EAU, MAIS AUSSI D'AUTRES KITS SUR LES BONS GESTES À ADOPTER.
CONTACT : DOLORES.BRIAND@ATLANTIC-EAU.FR

- Le geste de l'eau -

BÂTI : EST-IL POSSIBLE D'AGIR POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ?

La réponse est oui !

Interdit en agriculture depuis 2008, le diuron est retrouvé à des concentrations fortes dans les cours d'eau. Cet anti-mousse est utilisé dans des enduits de façade (crépis, peintures). Avec le temps, les enduits s'altèrent et le diuron est lessivé vers les cours d'eau. Les produits de nettoyage des toitures et façades peuvent également contenir cet anti-mousse.



QUELLES SOLUTIONS ?

Pour limiter le développement de mousses et d'algues dans les constructions neuves ou les rénovations :

- privilégier des crépis de façade à base de chaux,
- prévoir des débords de toiture de 30 à 50 cm de large, principalement sur les façades nord. Ces débords protègent les façades des intempéries.

Pour le nettoyage des façades :

- accepter l'altération des matériaux par le temps. Comme l'indique une étude Cerema de 2017, « les mauvaises herbes, les salissures d'origine algale, fongique ou lichénique ne menacent pas forcément l'intégrité du support, il s'agit le plus souvent de gêne esthétique »,
- choisir des produits anti-mousse pour façades et toitures bénéficiant d'un écolabel (EU-Ecolabel ou Ecocert par exemple).

atlantic'eau
service public de l'eau potable

L'AGENDA

BUREAU SYNDICAL :

- Le 24/01 à 9h30
- Le 21/02 à 9h30
- Le 13/03 à 9h30
- Le 10/04 à 9h30

COMITÉ SYNDICAL :

- Le 16/02 à 9h30 à Vallet
- Le 22/03 à 9h30

AU NIVEAU !

Les nappes en Loire-Atlantique ont bénéficié d'une recharge rapide et conséquente due aux précipitations abondantes de l'automne. À la mi-janvier, leur niveau est supérieur aux valeurs moyennes.

BON À SAVOIR

ATLANTIC'EAU COMPTE 194 ABONNÉS DE PLUS !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une commune nouvelle regroupe les anciennes communes d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire et de Saint-Sigismond. La commune nouvelle adhère à la COMPA, communauté de communes du Pays d'Ancenis, qui a transféré la compétence « eau potable » à atlantic'eau. De ce fait, les tarifs et le règlement de service d'eau potable d'atlantic'eau s'appliquent désormais aux Saint-Sigismondais. Bienvenue à eux !